

PROVINCE
de
NAMUR

ARRONDISSEMENT
de
DINANT

COMMUNE

DE
HAVELANGE

Du registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL de cette Commune, a été
extrait ce qui suit :

SEANCE DU 01/04/2019

Présents :

Madame Nathalie DEMANET ; Bourgmestre - Présidente

Messieurs Marc LIBERT, Jean GAUTHIER, Renaud DELLIEU et Antoine MARIAGE, Echevins ;

Monsieur Michel COLLINGE, Madame Christine MAILLEUX, Madame Annick DUCHESNE, Monsieur André-Marie GIGOT, Madame Bénédicte TATON, Monsieur Hugues FRIPPIAT, Monsieur Frank MAILLEUX, Monsieur François MEUNIER, Monsieur Gilles RAMELOT, Monsieur Pierre MALLIEU, Madame Angélique COLIGNON et Madame Christelle COLLARD, Conseillers communaux.

Fabienne MANDERSCHIED, Directrice générale ;

EXCUSES :

Monsieur Michel COLLINGE

Le Conseil Communal, en séance publique,

Objet :

- Code du développement territorial ;
- Révision du Guide communal d'urbanisme (anc. Règlement communal d'urbanisme).
- **Approbation du Projet de Guide communal d'urbanisme**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Décret relatif au Code du développement territorial du 20 juillet 2016 (CoDT) ;

Vu le Schéma de développement communal (Schéma de structure communal) adopté définitivement par le Conseil communal en date du 3 novembre 2008 et entré en vigueur le 31 octobre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30 mai 2012 décidant d'adopter définitivement le Règlement communal d'urbanisme ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité du 26 juillet 2012 approuvant le règlement communal d'urbanisme de Havelange ;

Vu la délibération du Conseil communal du 24/04/2017 décidant de réviser le Règlement communal d'urbanisme/Guide communal d'urbanisme ;

Considérant que le Projet de Guide communal d'urbanisme intègre les remarques et avis émis lors des rencontres et des consultations du Service public de Wallonie (Direction de l'Aménagement local et représentants du Fonctionnaire délégué), des représentants de la CCATM, du Service Cadre de vie et du Collège, (via notamment 3 réunions du Comité d'accompagnement), ainsi que les avis préalables de la CCATM ;

Considérant que le Projet de Guide se calque sur la philosophie du CoDT, en travaillant par objectifs et en intégrant les actes et projets dispensés de permis, pour plus de cohérence dans le traitement des dossiers ;

Considérant que la présente délibération vise plus spécialement le respect du prescrit de l'article D.III.6.§ 1^{er}.2 du CoDT ;

Vu les dispositions légales et réglementaires;

DECIDE à l'unanimité

Art. 1^{er}. D'approuver le Projet de Guide communal d'urbanisme avec les points d'attention suivant :

- que l'implantation en mitoyenneté ne soit pas une obligation ;
- revoir l'identification des bâtiments repris à l'IPIC (les « étoiles » rendent les cartes difficiles à lire) ;
- de permettre les dispositifs type « PAC » en façade avant avec une intégration ad hoc ;
- que l'implantation des bâtiments agricoles puisse bénéficier d'une possibilité d'un écart en fonction d'une motivation de nature technique ou sanitaire ;

Art. 2. De charger le Collège communal d'assurer la continuité de la mise en œuvre de ce dossier et de solliciter les avis des différentes instances requises par le CoDT.

PAR LE CONSEIL

La Directrice,
(s) F. MANDERSCHIED

La Présidente,
(s) N. DEMANET

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale,

La Bourgmestre



F. MANDERSCHIED



N. DEMANET